

LE SENTIER

Bulletin mensuel de l'Enseignement Primaire Libre
— du Diocèse de Quimper et de Léon —

Directeur responsable : M. le Ch. LE STER, directeur-adjoint de l'Enseignement.

ADMINISTRATION ET RÉDACTION :

Inspection diocésaine, 13, rue Vis, Quimper. — C. C. Rennes 528-80.

Tél. 10.97. — Tirage : 800 ex.

Prix de l'abonnement annuel : 100 Fr.

Un plan de travail.

Le « plan de travail » dont je veux vous entretenir est celui qui vient d'être édité par le Mouvement des E. C. et publié comme supplément à leur revue « Allez... Enseignez ».

Il se trouve dans toutes les écoles.

Les E. C. vont l'étudier dans leur cercles et leurs réunions de secteur.

Mais il sera aussi profitable à tous, prêtres religieux, religieuses.

Son titre est déjà tout un programme : « A la recherche d'une pédagogie chrétienne ». Précisément, n'est-ce pas notre ambition à tous que de la trouver et de la pratiquer, cette Pédagogie Chrétienne ?

Nous connaissons bien les exigences de notre apostolat, et hélas ! nous n'en ignorons pas les déficiences.

Nous ne pouvons pas nous résigner à faire de nos écoles libres de simples écoles laïques où se donne une demi-heure de catéchisme par jour et d'où sortiront d'honnêtes jeunes gens prêts à tous les abandons.

Si nous voulons que notre école chrétienne mérite cette appellation et réalise son but, il faut qu'il en sorte des *chrétiens*. C'est notre raison d'être ; nous devons tout faire pour y parvenir ; et pour cela y employer les moyens appropriés.

Question de grâce évidemment, donc de prière et de vie intérieure.

Question de méthode aussi.

Il s'agit de « climatiser » notre classe d'un climat tout chrétien.

Il s'agit d'imprégner notre enseignement, *tout* notre enseignement, de la vérité, et de la force de notre foi.

Comment ? L'étude approfondie des principes énoncés, des questionnaires largement développés, des solutions proposées dans cette plaquette sera des plus fructueuses pour y parvenir.

Il y a, ici et là, des réunions mensuelles ou bi-mensuelles du personnel enseignant. Elles pourraient être si profitables ; elles ne le sont pas toujours. Pourquoi ?

Ailleurs on a hésité à les établir ; pourquoi ?

Dans l'un et l'autre cas on a manqué de plan de travail et de directives.

La plaquette des E. C. sera pour tous un guide des plus précieux.

Ce travail nous a paru d'une précision, d'une technique, d'une opportunité telles que nous ne pouvons que le recommander instamment à tous.

Nul n'a le droit de l'ignorer.

Un exemplaire par école ne suffit pas ; il doit se trouver entre les mains de tous ; il doit être étudié par tous.

Le demander au siège des « Enseignants Chrétiens », 5, rue de Madrid, Paris (6°).

Journées Pédagogiques

Durant les vacances aux diverses sessions de religieuses ou d'enseignantes, l'accent a été mis sur la formation des grandes élèves, c'est pourquoi nous réservons les journées pédagogiques de ce trimestre aux maîtres et aux maîtresses qui s'occupent des petits.

Le sujet « *La formation chrétienne* » sera traité par une spécialiste de la question, Mlle Dineon, du Centre Catéchistique de la rue de Varenne. Elle insistera sur la Messe, la Confession, la Communion et la Croisade Eucharistique dans la vie de nos élèves.

Sont convoqués à ces journées tout le personnel de nos écoles maternelles, des classes enfantines, des cours préparatoires et des cours élémentaires, et le personnel enseignant des cours correspondants du secondaire.

Les Centres seront les suivants :

Lundi 20 Novembre : Quimperlé, la Retraite ;
Mardi 21 Novembre : Pont-l'Abbé, N.-D. des Carmes ;
Mercredi 22 Novembre : Quimper, la Retraite ;
Jeudi 23 Novembre : Pont-Croix, N.-D. de Roscodon ;
Vendredi 24 Novembre : Brest, Kérinou ;
Samedi 25 Novembre : Landerneau, Cours Normal ;
Lundi 27 Novembre : Lesneven, la Retraite ;
Mardi 28 Novembre : Morlaix, Saint-Joseph.

Le programme de la journée :

10 h. : La Croisade Eucharistique ; 10 h. 45 : Exposé de Mlle Dineon ; 12 h. : Repas ; 14 h. : Démonstration ; 15 h. : Exposé ; 15 h. 45 : Conclusion ; 20 h. 30 : Réunion des mamans.

Dans chacun de ces centres, le soir, à 20 h. 30, pourrait avoir lieu une réunion de mamans invitées par les directrices et directeurs, durant laquelle Mlle Dineon donnera de précieuses directives sur « l'Education Familiale, nécessaire appui de l'école chrétienne ».

Nous serions reconnaissant à MM. les Curés et Recteurs des paroisses où se feront ces réunions de vouloir bien alerter les personnes susceptibles d'être intéressées par le sujet traité.

Conseils pratiques :

1) Préparer soigneusement ces journées, en cercles si possible. Etudier les questions suivantes : la messe de nos enfants, la confession, la communion, comment intéresser les

familles à cette formation. Venir aux réunions avec des questions précises à poser, des réalisations à montrer (cahier de catéchisme, d'évangile, dessins, etc...) ;

2) Le travail commencera à 10 heures précises dans tous les centres pour se terminer à 15 h. 45 ;

3) Pour le repas, vous pourrez le prendre en commun à condition d'avoir averti par lettre 2 jours auparavant la directrice ou la supérieure de la maison où ont lieu les réunions ;

4) *Il est bien entendu qu'il n'y a pas congé pour les classes non convoquées* (cours moyen, cours supérieur, classe de fin d'études, cours complémentaire).

Aux professeurs de ces classes nous demandons d'étudier en équipe le questionnaire suivant, emprunté au plan de travail des E. C. (*A la recherche d'une pédagogie chrétienne*, page 17).

- Quelle importance attachons-nous à l'Instruction Religieuse ? (temps, fréquence, préparations, etc...).
- Quel climat essayons-nous d'établir dans nos classes pour ces cours ?
- Nous est-il facile d'aider nos élèves à faire passer dans leur vie les connaissances acquises ? Expériences ?
- Comment exploitons-nous les « sources » : Bible, liturgie ?
- Comment actualiser le message du Christ pour nos enfants modernes ?
- Sommes-nous satisfaits des programmes et des livres mis à notre disposition ?
- Dans quelle mesure nous semble-t-il nécessaire que l'Instruction religieuse se soumette aux servitudes des autres disciplines : notations, compositions, examens, etc... ?
- Dans les milieux déchristianisés, quels problèmes pose le cours d'Instruction Religieuse ? Comment l'adapter ?

Après la session des Religieuses

Plusieurs écoles ont demandé des titres de pièces ou de ballets pour les fêtes d'Amicale ou les distributions des prix. Nous vous livrons le résultat de l'enquête faite près de diverses communautés. Un sérieux effort est à faire pour former le goût de nos élèves et des spectateurs. Soignez bien vos séances, ce sera un moyen de mettre votre formation en valeur.

PIÈCES DE THÉÂTRE ÉDUCATIVES

Henri Ghéon : Le mystère de N.-D. de Chartres ; Nicolazic ; Les 3 sages du vieux Wang ; La bergère au pays des loups ; Le mystère du roi Saint Louis ; La fille du Sultan et le bon jardinier ; La parade du Pont au Diable ; La rencontre de Saint Benoît et de Sainte Scholastique ; Féeries.

Henri Brochet : Le pauvre qui mourut pour avoir mis des gants ; Saint François et le méchant homme ; Saint Félix et les pommes de terre ; Oui, Monsieur, pour l'amour de Dieu ; On a deux pieds pour marcher.

Éditées chez André Blot, 6, rue de la Salpêtrière, Paris.

G. Hennet de Goutel : Le miracle des fuseaux ; La nuit de cristal ; Au pays des cigales ; Malbrough s'en va-t-en guerre. Éditées chez Haton, 59, boulevard Raspail, Paris.

Henri de Bornier : La fille de Roland (drame).
Marivaux : Les fausses confidences (comédie).

Th. de Banville : Gringoire.

Éditées chez Hatier.

Jehan Grech : Les chrétiens aux lions ; Le rayon divin (chez Haton).

René Gaëll : La fée des rêves.

José Germain : La légende du point d'Alençon.

Éditées à l'Amicale, 15, rue Malebranche, Paris.

S. et A. Rolland : D'un débat que le grand Saint Pierre eut avec la Vierge Marie et qu'il en advint.

M. Teillard Chambon : Esther à Saint-Cyr.

Éditées chez G. Enault, 77, rue de Rennes, Paris (6°).

Le Roy-Villars : Les chaussons de la duchesse Anne.

Mourrot : Marie-Antoinette.

Éditées chez Eesot, 10, rue de l'Eperon, Paris.

BALLETS

Les courlis blancs : ballet-pantomime. Editeur : Bossard-Bounell 3, rue Nationale, Rennes.

Les ballets de Marie Finestre, 5, rue Hoche, Coursan (Aude) : Guirlandes fleuries (effet ravissant) ; Les Glycines ; Ballet persan (très beau) ; Ballet des vivandières (très grand effet) ; Les Panathénées ; Menuet (très joli) ; Chant de joie (très grand effet) ; Quadrille des lanciers ; Les cloches (très grand effet) ; Les cercles d'or (évolutions rythmiques).

POUR LES FÊTES DE NOËL

Des saynètes pour enfants :

Le jeu du vieux qui n'y peut rien (A. Toulemonde). — Jeu dramatique visant à « démolir » le père Noël qui paganise de plus en plus la fête de Noël. Pour enfants et adultes. Livret de 24 pages : 20 francs.

Le Noël de l'Ogre (P. Rougemont). — Saynète mettant en jeu le Petit Poucet et une équipe de garçons qui, par leur joie, ont raison de la fureur de l'Ogre. Collection « Feu et Flamme », n° 7 : 25 francs.

Quand les jouets s'en mêlent (S. Raquin). — Jeu féérique sur la nuit de Noël mettant en scène jouets et personnages légendaires. A jouer par de jeunes enfants. Collection « Feu et Flamme », n° 19 : 25 francs.

La nuit des Mages (M. Péan). — Evocation à la fois plaisante et émouvante de la Nativité. Pouvant être jouée par tous les âges. Collection « Feu et Flamme », n° 18 : 30 francs. Une pièce pour jeunes filles :

Le Chemin d'Espérance (P. Bordier). — Conte de Noël en deux actes. Huit personnages plus un chœur. Livret de 40 pages : 50 francs.

Des contes et autres activités :

Récits pour le temps de Noël. — Histoires d'autrefois et récits d'aujourd'hui capables de charmer grands et petits. Collection « Histoire et Joie », n° 3 : 25 francs.

Noël chez nous. — Brochure destinée aux enfants, donnant : jeux, chants, jeu dramatique, éléments pour monter une crèche, activités. Livret de 16 pages : 10 francs.

On trouvera ces pièces pour la fête de Noël à : *Union des Œuvres*, 31, rue de Fleurus, Paris (6°). — C. C. P. Paris-Union 414-72.

La Croisade Eucharistique

Cette année nous aurons chez nous les noces d'argent de la Croisade Eucharistique diocésaine et à Rome la béatification du Pape Pie X qui « qui poussa de toutes ses forces à la communion précoce des enfants ».

Nous livrons à vos réflexions, à cette occasion, les lignes suivantes du Directeur diocésain de l'Apostolat de la Prière :

« Nous voici au début de l'année scolaire. Il y a beaucoup d'Ecoles libres dans notre diocèse, et leur nombre augmente tous les ans : la moitié des enfants les fréquentent.

La plupart de ces Ecoles sont agrégées à l'Apostolat de la Prière. Mais l'Œuvre est-elle bien vivante partout ?

Il est bon au début de l'année d'expliquer aux enfants ce qu'est l'Apostolat de la Prière, la Croisade Eucharistique (la Croisade n'est que l'élite de l'Apostolat de la Prière), de leur apprendre à sanctifier leur vie d'écolier et d'écolière par la pratique de l'Offrande quotidienne, renouvelée souvent dans la journée, dans un but apostolique, de leur faire comprendre que tout dans leur vie peut servir au salut des âmes, qu'ils peuvent et doivent transformer toutes leurs occupations en prières qui feront pleuvoir les grâces de Dieu sur notre terre.

Quoi de meilleur pour leur faire vivre vraiment leur vie chrétienne... ?

Et ne serait-ce pas là aussi un moyen efficace pour stimuler leur ardeur au travail, pour obtenir d'eux des leçons bien apprises, des devoirs bien faits ?

En dehors de l'Ecole, beaucoup de ces enfants vivent dans un milieu laïcisé. Que du moins à l'Ecole chrétienne ils respirent une atmosphère profondément chrétienne, qu'ils prennent des habitudes chrétiennes, en apprenant — en même temps qu'à lire et à écrire — à prier, à sanctifier leur vie de chaque jour, à s'intéresser au sort des autres, à penser, à agir, à vivre en chrétiens.

Quelle Œuvre plus propre également que l'Apostolat de la Prière et surtout la Croisade Eucharistique pour susciter des vocations sacerdotales et religieuses, pour disposer les âmes des enfants à entendre l'appel de Dieu et à y répondre généreusement !

On constate partout, dans les Séminaires et les Noviciats — une diminution des vocations, et pourtant le nombre de nos écoles chrétiennes augmente. Mais les enfants ont-ils trouvé dans ces écoles une atmosphère, un terrain favorable à l'éveil et à l'éclosion de la vocation sacerdotale ou religieuse ?

En leur inculquant l'esprit de prière et la dévotion à l'Eucharistie, l'esprit de sacrifice et d'apostolat, l'Apostolat de la Prière et la Croisade Eucharistique orientent tout naturellement les âmes des enfants vers le sacerdoce ou la vie religieuse : avons-nous cherché à rendre ces œuvres vivantes dans nos Ecoles ?

Nous signalons à ce sujet un rapport très suggestif de M. le chanoine Arnaud, directeur des Œuvres des Vocations du diocèse de Luçon, sur « la Croisade éveilleuse de vocations », dans *Hostia* de Juillet-Août, et Septembre-Octobre 1950.

« Qu'on se décide, conclut M. Arnaud à la fin de son rapport, à conduire les petits à Jésus, qu'on se décide à livrer à la douce et suave emprise du Cœur du Christ le cœur des petits, et l'inextricable difficulté du recrutement sacerdotal et religieux sera résolue... »

Nos deux secrétariats diocésains sont à votre disposition pour tous renseignements et documentation : Brest : 32, boulevard Gambetta ; Quimper : Patronage de la Sainte-Famille, rue Valentin.

Venez à ces secrétariats, vous y serez chez vous.

L'Enseignement Public est gratuit

Au cours de la séance du 8 Juin 1950, le Secrétaire d'Etat à l'Enseignement Technique a été amené à donner les renseignements suivants sur l'évolution du budget de l'Education Nationale :

En 1946 le budget ordinaire de l'Educ. Nat. est de 28 milliards

1947	—	—	39	—
1948	—	—	67	—
1949	—	—	98	—
1950	—	—	132	—

A ces 132 milliards, il faut ajouter 17 milliards pour le reclassement du personnel, 25 milliards pour la reconstruction.

Soit au total : 174 milliards.

Et ce n'est pas tout : d'autres dépenses effectuées à l'Education Nationale sont dispersées dans les budgets des autres ministères.

Et l'on arrive à un montant global de 220 milliards.

C'est cela sans doute qu'on appelle la « gratuité » !

Durée d'éviction des élèves des établissements d'enseignement public et privé

1° DURÉE D'ÉVICTION DES ÉLÈVES ATTEINTS DE MALADIES CONTAGIEUSES

a) Maladies à déclaration obligatoire.

- Fièvre typhoïde : 28 jours après guérison clinique.
- Variole : 40 jours après le début de la maladie à condition que l'élève n'ait plus de croûtes.
- Scarlatine : 40 jours après le début de l'affection si l'élève n'a plus de spasmes et est complètement rétabli.
- Rougeole : 18 jours après le début de la maladie.
- Diphtérie : 30 jours après la guérison clinique ; ce délai peut être abrégé si deux ensemencements, pratiqués à huit jours d'intervalle, sont négatifs.
- Dysenterie bacillaire : 21 jours après la guérison clinique.
- Dysenterie amibienne : 15 jours après la guérison clinique ; ce délai peut être abrégé si deux prélèvements, pratiqués à huit jours d'intervalle, montrent l'absence de formes végétatives d'amibe.

- Méningite cérébro-spinale : 20 jours après la guérison clinique ou plus tôt si deux ensemencements, pratiqués à huit jours d'intervalle, montrent l'absence de méningocoques.
- Poliomyélite : 30 jours après le début de la maladie.
- Trachome : jusqu'à guérison.
- Fièvre ondulante : jusqu'à guérison.
- Spirochétose ictéro-hémorragique : jusqu'à guérison.
- Coqueluche : 30 jours après le début des quintes.

b) Maladies à déclaration facultative.

- Grippe infectieuse : jusqu'à guérison.
- Erysipèle : jusqu'à guérison.
- Oreillons : 15 jours après le début de la maladie.
- Teigne : jusqu'à guérison.

c) Autres maladies contagieuses.

- Varicelle : 15 jours après le début de la maladie.
- Rubéole : 8 jours après le début de la maladie.
- Encéphalite épidémique : jusqu'à guérison.
- Vulvovaginite : jusqu'à guérison.
- Gale : jusqu'à guérison.

2° DURÉE D'ÉVICTION DES ÉLÈVES

QUAND UNE PERSONNE VIVANT AU MÊME FOYER EST ATTEINTE
DE MALADIE CONTAGIEUSE

a) Maladies à déclaration obligatoire.

- Fièvre typhoïde : 21 jours après l'isolement du malade, pour les non vaccinés seulement. Pour les élèves vaccinés, pas d'éviction.
- Variole : 18 jours pour les élèves non vaccinés. Pour les élèves vaccinés avec succès depuis moins de 5 ans, pas d'éviction.
- Scarlatine : 8 jours après l'isolement du malade.
- Rougeole : pas d'éviction pour les élèves d'âge scolaire. Pour les élèves fréquentant l'école maternelle ou les classes enfantines : 18 jours après l'isolement du malade.
- Diphtérie : 15 jours à partir de l'isolement du malade, pour les élèves non vaccinés ou non protégés par le sérum préventif (1.000 unités). Pour les élèves vaccinés ou protégés par le sérum préventif, pas d'éviction.
- Dysenterie bacillaire : 21 jours après l'isolement du malade.
- Dysenterie amibienne : pas d'éviction.
- Méningite cérébro-spinale : 20 jours ; ce délai peut être abrégé sur production d'un certificat médical établissant que deux ensemencements, pratiqués à huit jours d'intervalle, montrent l'absence de méningocoques.
- Poliomyélite : 28 jours après l'isolement du malade.
- Trachome : pas d'éviction.
- Fièvre ondulante : pas d'éviction.
- Spirochétose ictéro-hémorragique : pas d'éviction.
- Coqueluche : pour les enfants de 3 à 6 ans qui n'ont pas eu la coqueluche, 21 jours après l'isolement du malade. Pour les autres, pas d'éviction.

b) *Maladies à déclaration facultative.*

- Grippe infectieuse : 5 jours.
- Erysipèle : pas d'éviction.
- Oreillons : pas d'éviction.
- Teigne : pas d'éviction.

c) *Autres maladies contagieuses.*

- Varicelle : pas d'éviction.
- Rubéole : pas d'éviction.
- Encéphalite épidémique : pas d'éviction.
- Gale : pas d'éviction.
- Vulvovaginite : pas d'éviction.

A propos du Certificat d'Etudes

Il arrive que le représentant de l'Enseignement privé soit seulement admis à participer à la correction des copies et qu'on lui conteste le droit d'être présent au relevé des notes, à la totalisation des points et à la préparation de la liste des candidats admis.

Le Ministre de l'Education Nationale, interrogé sur les droits de ce représentant, a répondu au « J. O. » du 7 Juin, p. 4.377 (Edit. Débats Parlementaires) dans les termes suivants :

« Aucun texte n'a prévu la limitation des droits du représentant de l'Enseignement privé appelé à faire partie de la Commission d'examen du Certificat d'Etudes Primaires, lorsque cette Commission doit examiner des élèves des écoles privées.

« Le représentant de l'Enseignement privé a donc les mêmes droits que les autres membres de la Commission d'examen, en particulier celui d'être présent au relevé des notes, à la totalisation des points et à la préparation de la liste des candidats admis. Il peut de même, au cours des délibérations, obtenir du président de la Commission, communication des épreuves écrites de tout candidat. »

(Réponse à question du 9 Mai 1950.)

L'U. G. S. E. L. Féminine

L'U. G. S. E. L. Féminine, désireuse de maintenir dans les écoles les cours d'E. P. désormais régulièrement organisés et appréciés par toutes, fait appel aux directrices d'école pour assurer la « relève ». En 1951, l'U. G. S. E. L. enregistrera sans doute plusieurs départs. Si les écoles n'ont pas trouvé de monitrices susceptibles de remplacer les partantes, l'U. G. S. E. L. sera dans l'obligation de renoncer à de nombreux cours, dans les petites ou même les grandes écoles. Il faut donc tâcher de recruter parmi les anciennes élèves, des jeunes filles ayant 18 ans, d'une santé solide et d'une moralité irréprochable, capables de faire des études de gymnastique de 3 mois à 1 an en milieu neutre. Nous comptons sur vous et vous demandons de signaler, avant Noël si possible, au Secrétariat de l'U. G. S. E. L. (Cours Normal Landerneau), les candidates susceptibles de répondre aux conditions ci-dessus.

Colonies de Vacances

*Communiqué de l'U. D. des Colonies de Vacances,
rue Fenteunick-al-Lez, Quimper.*

La saison des colonies de vacances vient à peine de prendre fin et déjà l'on songe à la prochaine. Déjà des stages de formation de cadres sont prévus : pendant les vacances de Pâques, stage de moniteurs ; au cours de la première quinzaine de Juillet, stage de monitrices.

Déjà nous recevons des demandes ou des propositions de locaux de colonie.

Pour nous permettre de constituer un fichier aussi complet que possible, nous nous adressons à tous les directeurs et directrices d'école ayant reçu ou susceptibles de recevoir des colonies de vacances. Nous nous adressons aussi à tous les directeurs et directrices de colonie. Nous leur demandons de nous communiquer, sans trop tarder, les renseignements suivants :

1) *Concernant les locaux eux-mêmes :*

- A/ Adresse exacte ;
Propriétaire ou directeur ;
Numéro de téléphone.

B/ Etat des locaux :

a) *Dortoirs :*

Nombre de cubage d'air ;
Combien de lits peuvent-ils contenir ?
Combien de lits sont disponibles sur place ?
— matelas — —
— couvertures — —
— draps — —

b) *Salles de réunion ou de jeux.*

- c) *Cuisine.* Est-elle assurée par la maison ou par la colonie ?
Dans le 2^e cas, le matériel de cuisine est-il suffisant pour la colonie ?

d) *Chapelle.*

C/ Installation sanitaire :

- a) W.-C. en dortoir. — Combien ?
en cour de récréation. — Combien ?
b) eau courante, en dortoir ;
au réfectoire ;
en cour de récréation.

c) *Infirmierie :*

- existe-t-il un local destiné à cet usage ?
- les médicaments sont-ils assurés par la maison ?
- la maison possède-t-elle une infirmière diplômée ?
- nom et adresse du docteur le plus proche ;
- à quelle distance est-il de la colonie ?

2) *Concernant la colonie elle-même :*

Paroisse ou établissement scolaire ?
 Nom de l'Association ;
 Siège social ;
 Nom du directeur ;
 Adresse ;
 Téléphone ;
 N° du C. C. P. ;
 Assurances ;
 Dates de la colonie 1950 ;
 Nombre d'enfants ;
 Nombre de moniteurs diplômés ;
 — non-diplômés ;
 Projets pour 1951.

RAPPEL

Nombreuses sont encore les colonies qui n'ont pas acquitté leur cotisation U.F.C.V. (cinquante centimes par enfant et par jour.

Qu'elles veuillent bien effectuer leurs versements au plus tôt à l'Union départementale des Colonies de Vacances, rue Feunteunik-al-Lez, Quimper. C.C.P. 1314-96 Rennes.

Dans le département il y a deux centres d'examen : Quimper et Brest.

Bientôt vont avoir lieu les examens écrits pour les candidats directeurs et les candidats moniteurs. Les candidats inscrits à un centre d'examen et qui désireraient subir l'épreuve écrite dans un autre centre, doivent, au plus tôt, faire leur demande de « transfert du centre d'examen » à l'Inspection de la Jeunesse et des Sports, 4, rue Théodore Le Hars, Quimper.

Enseignement Professionnel

I. — LES C. A. P. POUR LES PROFESSIONS COMMERCIALES
 ET DE BUREAU

Huit C.A.P. ont été institués par arrêté de M. le Ministre de l'Education Nationale, sur le plan national, avec un programme applicable dans toute la France :

1. — Employé de bureau.
2. — Aide-comptable.
3. — Sténo-dactylographe.
4. — Employé de banque.
5. — Employé d'assurances.
6. — Commis de bourse.
7. — Aide-vendeur étalagiste.
8. — Mécanographe.

Nul ne peut subir deux C.A.P. la même année, sauf celui d'employé de bureau ou celui de sténo-dactylographe qui peuvent être subis concurremment avec le C.A.P. d'aide-comptable.

Conditions d'inscriptions. — Avoir suivi pendant trois ans les Cours Professionnels ou compter trois années d'apprentissage dans la profession visée là où il n'existe pas de cours profes-

sionnels, ou avoir terminé ses études dans un établissement d'enseignement technique public ou privé relevant de la loi du 25 Juillet 1919 (titre IV) d'une scolarité de trois années.

En dehors de ces candidatures acceptées d'office, le Jury général des C.A.P. examine le cas des jeunes filles ayant atteint 17 ans, qui doivent solliciter leur inscription en fournissant toutes justifications utiles sur leur préparation (certificats patronaux - certificats scolaires).

L'attention des familles est attirée sur le fait qu'une bonne instruction de base et une préparation de trois années sont indispensables pour s'assimiler convenablement un métier.

Inscription des candidats et candidates. — Les demandes d'inscription accompagnées d'un bulletin de naissance sur papier libre, sont adressées par chaque école ou cours à M. le Préfet (4^e Division, 3^e Bureau), avant le 1^{er} Mai 1951.

II. — PROFESSORAT D'ENSEIGNEMENT MÉNAGER

Un arrêté du 18 Août, paru au *J. O.* du 6 Septembre et au *B. O.* du 14, supprime l'examen préparatoire de culture générale institué par l'arrêté du 6 Décembre 1943.

A titre transitoire, les candidates admises en 1949, à l'examen probatoire, pourront en 1951, se présenter au professorat d'enseignement ménager familial sans avoir à justifier de la possession du brevet supérieur, du baccalauréat ou du diplôme complémentaire de fin d'études secondaires.

III. — RÉUNIONS PÉDAGOGIQUES

Les réunions pédagogiques pour toutes les maîtresses de l'enseignement ménager, des ouvriers et des cours professionnels sont fixées aux dates suivantes :

1° *Le mercredi 15 Novembre*, à la Retraite de Kersteers, à Brest, pour le secteur Nord du diocèse :

2° *Le jeudi 16 Novembre*, à la Retraite de Quimper, pour le secteur Sud.

Les réunions commenceront à 10 heures précises.

Les religieuses qui désireraient prendre leur repas à la Retraite sont priées de prévenir Madame la Supérieure.

Statistiques

Vous avez déjà reçu ou vous allez recevoir les imprimés habituels destinés à noter les renseignements que vous avez à nous fournir annuellement. Nous vous demandons de remplir ces imprimés avec le plus grand soin.

La rentrée étant faite complètement dans toutes nos écoles, vous voudrez bien nous faire retour de ces feuilles au plus tôt. Inutile d'attendre le premier jour scolaire de Décembre.

L'an dernier nous avons dû citer au tableau... d'honneur un certain nombre d'écoles qui n'avaient entendu ni le premier ni le deuxième appel.

Fiches du personnel

Pour nous permettre de tenir notre fichier à jour, nous demandons aux Directeurs et Directrices dont le personnel enseignant a subi des changements, soit au cours de l'année scolaire 1949-1950, soit à la rentrée d'Octobre 1950, de vouloir bien remplir une fiche du modèle ci-joint pour chacun de leurs nouveaux adjoints et adjointes, qu'il s'agisse d'une mutation ou d'un premier poste.

On voudra bien nous signaler également la situation des *maîtres mariés*, même si les renseignements ont été fournis l'an dernier.

FICHE DU PERSONNEL (en cas de 1^{er} poste ou de mutation).

Nom :

Prénoms :

Date de naissance :

Lieu de naissance :

Diplômes : B.E., B.S., Bacc. (Philo ou Math), C.A.P., Licence
de..... (1)

Poste actuel : Ecole de.....

Occupé depuis le.....

Postes précédents :

à, de 19... à 19...

ă, de 19... à 19...

à de 19... à 19...

(1) Rayer les mentions inutiles.

Bourses départementales

Nous pensons que sous peu nous pourrons vous en reparler.
Inutile de nous écrire pour avoir des renseignements.

Aux Instituteurs et Institutrices Pèlerins de Rome

Les organisateurs du *Pèlerinage du Syndicat Professionnel de l'Enseignement Libre* ont fait à notre Caisse un versement de 100 fr. pour chacun des participants ; cette somme a été remise par le Comité central sur le prix de la Bussa.

Les intéressés pourront prendre ce qui leur revient à l'Inspection diocésaine ou le réclamer lors des Journées Pédagogiques ou le laisser à la disposition de la Caisse des Retraites de l'Enseignement Libre.

Le SENTIER est expédié à toutes les écoles. Prix de l'abonnement annuel : 100 francs. Il doit être mis à la disposition du personnel enseignant et doit être conservé dans les archives de l'école.

Le Directeur : Ch. F. LE STER.

Quimper, Imprimerie Cornouaillaise

Chronique Bretonne

LA MUSIQUE BRETONNE

Les Bretons ignorent presque tout de la Bretagne. Ils ont dans leur folklore des richesses incomparables et ils n'en savent rien. Ils ont des costumes qui excitent l'admiration des étrangers, et ils se hâtent de les abandonner ; ils ont une belle langue, une littérature originale et riche, et ils s'en désintéressent.

Et ils possèdent un folklore musical qui est parmi les plus riches d'Europe, et ils ne le connaissent pas. On sait évidemment quelques vers du « Bro Goz », quelques chansons de Botrel. Mais qui connaît le « Barzaz-Breiz » ? Qui chante les mélodies recueillies par Bourgault-Ducoudray ? Hélas, le déclin de l'esprit breton dans le peuple a amené la mort des chansons bretonnes. Tout un patrimoine de beauté s'en est ainsi allé devant les assauts de la vie moderne, de la chanson moderne. Et à entendre brailler les chansons d'amour à la mode, on ne peut que regretter le temps où nos pères chantaient sur des airs qui avaient du caractère, des paroles qui avaient un sens.

Il est du devoir de ceux qui ont chargé de l'éducation du peuple breton, de reprendre possession de ce trésor, de l'étudier pour mieux l'aimer, et de le faire connaître ensuite à ceux qu'il dirigeant.

DÉFINITION

Qu'entendons-nous ici par musique bretonne ? Ce sont nos gwerziou, soniou, kantikou, ces vieux chants populaires de Basse et de Haute-Bretagne, qu'un lointain passé nous a légués.

J'ai dit de Haute-Bretagne. Cependant, d'après Bourgault-Ducoudray : « Ce sont des mélodies demi-sang... Mais quand vous entendez pour la première fois les chants de Bretagne bretonnante, ils vous causent une impression étrange, il s'en dégage une sorte de parfum exotique. Ce sont des mélodies pur-sang ».

Faut-il ranger dans la musique bretonne ces airs irlandais, écossais ou gallois, auxquels nous adaptons des paroles françaises ou bretonnes, et que nous chantons si volontiers ? Non, évidemment. C'est de la musique *celtique*, mais pas de la musique *bretonne*.

ORIGINE

D'où vient la musique bretonne ?

1°) La plupart des chansons n'ont pas de noms d'auteurs ; elles sont venues jusqu'à nous, d'une génération à l'autre, n'ayant de refuge que dans la mémoire des chanteurs.

2°) Si les mélodies ont assez peu changé quant' au fond, il n'en est pas de même pour les paroles. Les plus vieilles d'entre elles datent du seizième siècle. Quant aux airs, ils ont probablement été modifiés par les chanteurs, mais ils sont incontestablement plus anciens que les paroles. Certains doivent remon-

ter au temps d'Homère. Cependant dans la forme qu'ils avaient quand ils ont été transcrits sur le papier, ils datent de 1839.

Bourgault-Ducoudray avait été frappé par la parenté qui existe entre la musique grecque et la musique bretonne : modes identiques, alliance étroite du chant et de la poésie. Cependant la musique bretonne ne dérive pas de la musique grecque, car :

1°) Les rapports gréco-celtes n'ont guère été que des rapports belliqueux, qui ne permettent point l'emprunt d'un système musical très complexe ;

2°) Les modes grecs se retrouvent encore en Flandre, en Serbie, en Russie. Il est peu croyable qu'à une époque de relations si difficiles, la musique grecque ait pu s'étendre à tous ces pays.

On a rapproché également la musique bretonne du chant grégorien. Mais il est rigoureusement établi que les Celtes étaient en possession de leur système modal bien avant la généralisation du chant liturgique. Par exemple, le mode majeur ne fait son apparition dans le chant d'église qu'au seizième siècle, tandis que les Gallois possédaient, au douzième siècle, des chansons (A hyd y nos) qui sont indiscutablement en majeur.

Enfin, des chercheurs ayant constaté que le système modal gréco-celtique existait chez les Slaves ont pensé à en faire un patrimoine de la race aryenne. Mais le même système se retrouve chez les Chinois et les Mexicains, tandis que les Indous, les Aryens types, l'ont oublié.

Que conclure alors ? Eh bien, c'est que ce système musical est le patrimoine de l'humanité. « Il est très vraisemblable que depuis 5.000 ans la mélodie populaire a très peu changé. Il y a chez tous les hommes un fonds commun de sentiments qui se transmettent et se perpétuent sans se modifier. » (Bourgault-Ducoudray) Mais tous les peuples n'ont pas su garder au cours des siècles la même fidélité à leur musique ancestrale. Les Bretons, eux, ont su conserver, sans le secours de l'écriture, des airs vieux comme le monde, des traditions musicales antérieures au Christianisme.

LES TRANSCRIPTEURS

La plus grande partie de ce trésor artistique aurait disparu à jamais s'il ne s'était trouvé des chercheurs intelligents et courageux qui, amoureux, l'ont recueilli et fait imprimer. Ce beau travail a surtout été l'œuvre de La Villemarqué, Bourgault-Ducoudray et Duhamel.

La Villemarqué, c'est le *Barzaz-Breiz*, cette merveilleuse épopée des siècles bretons, mais qui est aussi un recueil de chants. On ne chante guère le *Barzaz-Breiz*. Cependant plusieurs de ses airs sont dans l'oreille des catholiques de chez nous, ayant été adoptés pour les cantiques bretons. Ainsi

<i>Eurus an hini</i> , c'est	Lez-Breiz.
<i>Pegen kaer ez eo Mamm Jezuz</i>	Bale Arzur.
<i>Mari hor Mamm garantezus</i>	Penherez Keroulas.
<i>Aotrou sant Per, hor sant Patron</i>	Bosenn Elliant.
<i>Piou lavar pebez glac'har</i>	Ar c'hakouz.

Les airs recueillis par l'oreille de La Villemarqué furent transcrits par Jules Schaeffer (1839), par Audren de Kerdrel (1846) et Sigismond Roparts (1867).

On pouvait encore faire de belles cueillettes après La Villemarqué. Cependant il s'écoula 40 ans avant qu'un professeur sérieux se présentât. « Il est temps de noter, avant qu'ils ne disparaissent, les tons divins expirant à l'horizon devant le tumulte croissant de l'uniforme civilisation » (Renan).

En 1881, un musicien de grande valeur, Bourgault-Ducoudray, fit en Bretagne un séjour de deux mois, qui lui permit de faire une ample moisson de beaux chants. Il en publia un choix sous le titre *Trente Mélodies populaires de Basse-Bretagne*. Ce livre est purement un chef-d'œuvre, par la substantielle préface qui l'ouvre, et surtout la beauté des chants qu'il contient sans compter les accompagnements de valeur. Tous ont du caractère et certains sont des perles comme on en trouve rarement dans les meilleurs folklores du monde.

Le folkloriste Luzel n'avait recueilli que les paroles des *Guerziou* et *Soniou Breiz-Izel*. Maurice Duhamel et F. Vallée réussirent à en retrouver tous les airs entre 1909 et 1913. Quelques-uns des chanteurs d'alors possédaient une mémoire extraordinaire. Ainsi Mac'harid Fulup, de Plouaret, chanta devant les rouleaux de cire de M. Vallée plus de 150 chants bretons. Le fruit de ces longs travaux fut réuni par M. Duhamel sous le titre *Musique bretonne*, comprenant 432 airs et variantes mélodiques.

LES MODES DE LA MUSIQUE BRETONNE

Essayons maintenant de dégager les caractéristiques de la musique bretonne. Et d'abord parlons de son système modal, qui en est, d'après Duhamel, l'originalité capitale. L'art que ce système nous révèle n'est nullement primitif et grossier, comme on pourrait s'y attendre, mais au contraire extrêmement savant, complet et complexe.

On distingue quinze modes en musique :

1° Le majeur tonique. Ex. : *Stourm an Tregont*. — 2° Le lydien. Ex. : *Seizenn eured*. — 3° L'hypolocrien. Ex. : *Marzin en e gavell*. — 4° Le phrygien. Ex. : *Ar vaouez tapet mat*. — 5° Le dorien. Ex. : *Lavaromp ar chapeled*. — 6° Le majeur médiante. — 7° L'hypolydien. — 8° L'hypophrygien. Exc. : *Pedenn an Arzoniz*. — 9° Le majeur dominante. — 10° L'hypodorien. Exc. : *Ar c'hakouz*. — 11° Le locrien. — 12° Le syntonydien. Exc. : *Kenavo d'ar yaouankiz*. — 13° Le mixolydien. Ex. : *Son al levenez (?)*. — 14° La gamme de la avec son sol dièze, ou fa dièze et sol dièze, donne le mineur moderne ou mineur tonique. Ex. *Silvestrig*. — 15° Si l'on commence cette gamme par *mi* au lieu de *la*, on a le mineur dominante.

De ces 15 modes la musique moderne n'utilise guère que 2 : le majeur tonique et le mineur tonique.

Notre folklore musical les emploie tous. C'est dire la variété extrême de la musique bretonne qui chante non seulement sur tous les tons, mais encore sur tous les modes.

Reste maintenant à déterminer dans quelle mesure la musique bretonne utilise chacun de ces modes.

Duhamel a classé lui-même 543 chansons entre ces différents modes et il est arrivé au résultat suivant :

Hypodorien : 169. — Dorien : 3. — Hypophrygien : 16. — Phrygien : 19. — Mixolydien : 1. — Hypolydien : 6. — Lidien :

2. — Syntono-lydien : 2. — Hypolocrien : 40. — Locrien : 1. — Majeur tonique : 246. — Majeur dominante : 23. — Majeur médiane : 2. — Mineur tonique : 12. — Mineur dominante : 1.

L'examen de ces nombres nous amène aux remarques suivantes :

1° Le mode le plus répandu en Bretagne est le mode majeur;

2° Le mode mineur moderne est l'un des moins répandus. Et pourtant c'est une opinion ancrée dans la tête de la plupart des gens que le Breton chante en mineur. Le Breton est triste, dit-on, et ses chansons sont toutes empreintes de cette mélancolie qu'il porte au fond du cœur. Il y a lieu de réagir contre ces clichés. Car le Breton n'est pas que triste. Et le tort de Botrel et des poètes montmartrois qui ont chanté la Bretagne a été de ne voir que ce côté mélancolique de notre caractère. « C'est toujours en une complainte mineure que sont enveloppés les poncifs habituels : les ajoncs, d'or la lande triste, les menhirs... Ainsi s'est créée en France, artificiel et factice, un genre spécial « breton », que les Bretons sont précisément les seuls à ignorer » (Duhamel).

Ce qui donne lieu à cette erreur si courante, c'est que pour l'homme cultivé moderne, il n'existe que deux modes en musique : le majeur et le mineur.

La présence dans la musique bretonne de modes bases sur une dominante justifie l'impression que l'on ressent souvent à l'audition des chants bretons et que l'on traduit ainsi : le chant breton n'a pas l'air de finir ; car finir sur une dominante, ou même une médiane, laisse l'air comme en suspens, lui donne un caractère d'inachevé, et traduirait peut-être cette éternelle insatisfaction de la race celte.

GÉOGRAPHIE MUSICALE DE LA BRETAGNE

Bourgault-Ducoudray avait surtout remarqué la présence de l'hypodorien et de l'hypophrygien, précisément les modes qui, dans l'Antiquité, caractérisaient le culte des dieux, inspirateurs de toute musique : Apollon et Bacchus.

L'hypodorien, par son caractère de sérénité, de virilité et de noblesse, convenait au culte d'Apollon, dieu de la lumière et de l'harmonie. Dans les Côtes-du-Nord, où la nature est plus froide et plus mélancolique, la race plus sérieuse et plus réfléchie, on chante le plus souvent dans le mode hypodorien, mode d'Apollon.

En Cornouaille, où resplendit une nature joyeuse, domine le mode hypophrygien, mode de l'enthousiasme, réservé au culte de Bacchus, père de l'allégresse et inventeur de la vigne.

Sur les 543 chansons analysées par Duhamel : 269 ont été recueillies dans le Tréguier, 150 dans la Cornouaille, 29 dans le Léon, et 95 dans le Vannetais. C'est le Tréguier qui fournit le plus grand nombre de chansons. Le Trégorrois a d'ailleurs une réputation d'artiste bien méritée. Par contre, le climat du Léon ne semble pas favorable aux Muses.

(A suivre.)

(D'après une Conférence de L. STÉPHAN.)

